

BILAN DE COMPÉTENCES

Transition professionnel

Organisme de formation : **CréatiVCoach**

Formation animée par : **Sophie Beaufour**

Objectif :

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations

- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un moyen de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

Public :

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap Emploi.

Durée :

24 heure dont 16h00 de RV avec le consultant et 8h00 de travail inter séance (estimation) Durée globale du parcours : 8 à 12 semaines

Rythme moyen : 1 séance tous les 7 à 10 jours, alternant entretiens, travail personnel et accompagnement guidé.

Prérequis :

Aucun.

Lieu : En présentiel selon le choix du bénéficiaire, possibilité à distance via Zoom ou Google Meet,

Accompagnement individuel et confidentiel.

Méthode pédagogique :

A l'issue d'un entretien préalable gratuit sur RDV, le consultant suit une méthodologie en 3 phases :

1.Une phase préliminaire qui a pour objet :

Analyser la demande et clarifier les attentes.

Présenter la démarche, les outils et le cadre du bilan.

Définir le calendrier et valider

Durée 2h - Travail personnel estimer 0.5

2. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

E- Approche personnalisée et centrée sur la personne.

- Alternance d'entretiens, d'exercices pratiques et de réflexions guidées.

- Utilisation d'outils issus du coaching et de développement personnel :

L'inventaire de l'expérience professionnelle, (test psychométriques - RIASEC)

L'inventaire des valeurs personnelles, le questionnaire du 360° L'analyse des pistes professionnelles, La tenue d'enquêtes directes auprès des professionnels (liste non exhaustive).

- Feedbacks réguliers et accompagnement progressif.

Modalités pédagogiques et techniques :

En présentiel :

- Accueil dans un espace confidentiel et adapté à l'entretien individuel.
- Supports imprimés ou numériques remis au bénéficiaire.

En distanciel :

- Plateforme de visioconférence sécurisée (Zoom, Teams, Meet).
- Documents partagés via Google Drive ou espace sécurisé.
- Tests de connexion avant le démarrage.
- Assistance technique disponible pendant toute la durée du parcours.

Livrables remis au bénéficiaire :

- Convention de bilan
- Supports de travail remis au bénéficiaire
- Synthèse écrite confidentielle
- Attestation de fin de bilan

Modalités d'évaluation :

Autoévaluation du niveau de clarté en début et fin de bilan

Évaluation continue de la progression et de la satisfaction

Remise d'une synthèse écrite avec plan d'actions en fin de bilan en accord avec le bénéficiaire.

Questionnaire final de satisfaction

Entretien de suivi proposé dans les 3 à 6 mois, suivant la fin de la prestation.

Modalités d'accès et contact :

- Entretien préalable gratuit pour valider la pertinence du dispositif
- Accessibilité : aménagements possibles pour les personnes en situation de handicap.

Cadre juridique :

Le bilan de compétences est réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. Les résultats du bilan sont confidentiels et la synthèse n'est remise qu'au bénéficiaire, sauf accord écrit de sa part.

Déontologie :

Le bilan de compétences est conduit dans le respect strict de la déontologie du coaching professionnel, fondée sur la confidentialité, la bienveillance, le non-jugement et le respect du rythme du bénéficiaire.

L'accompagnante est engagée dans une démarche de supervision régulière, garantissant la qualité, la justesse et l'éthique de sa pratique.

Indicateurs de performance :

Au 10/2025, la note moyenne de satisfaction est de 4,9/5 parmi les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête.

Les retours soulignent la qualité de l'accompagnement, la clarté du parcours et la pertinence des outils utilisés.

Financements possibles :

CPF (Compte Personnel de Formation)

Plan de développement des compétences

France Travail (AIF)

Financement personnel

Tarifs et modalités :

Durée : 16h d'accompagnement (8 séances de 2h) + travail interséance estimé selon l'engagement du bénéficiaire.

Rythme : séances espacées de 10 à 15 jours.

Suivi : 1h de suivi post-bilan à 3 mois et à 6 mois.

Tarif : 2 000 € nets de TVA (organisme non assujetti).

Toute demande de report de séance doit être effectuée au minimum 48h à l'avance.

Conditions d'éligibilité et cadre légal :

Le bilan de compétences peut être réalisé :

sur le temps de travail (avec accord de l'employeur),

ou hors temps de travail, sans autorisation particulière.

Il peut se dérouler en présentiel, à distance ou en format mixte.

Information CPF :

Conformément au décret du 29 avril 2024, une participation forfaitaire obligatoire de 102,23 € est appliquée pour toute utilisation du CPF (sauf pour les demandeurs d'emploi). Cette participation a été revalorisée au 1^{er} janvier 2025.

Offre ouvert et adapté aux personnes en situation d'handicapé
(pour plus information me contacter **sophie.beaufour@creativcoach.fr**
Tel : 0615206985).

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

Information Médiation :

Article L612- du Code de la consommation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Plus d'information :

www.creativcoach.fr